CIRCUIT E

ALSH - VACANCES SCOLAIRES

Donnezac – ALSH Saint Christoly de Blaye – ALSH Saint Yzan de Soudiac

Public concerné : enfants âgés de 3 à 14 ans
→ 3-6 ans ALSH Saint Yzan de Soudiac
→ 7-14 ans ALSH Saint Christoly de Blaye

COMMUNES	ARRETS	MATIN	Ramassage des enfants	SOIR	Ramassage des enfants
Donnezac	Mairie	8H00	3-14 ans	18H15	3-14 ans
Saint Savin	Maison de la CDC	8H15	3-14 ans	18H00	3-14 ans
Civrac de Blaye	Salle fêtes	8H25	3-14 ans	17H50	3-14 ans
Saint Mariens	Parking Ecole	8H35	3-14 ans	17H40	3-14 ans
Saint Yzan Soudiac	**ALSH 160 Avenue Général de Gaulle**	8H45	**Descente des 3-6ans**	17H30	**Descente des 7-14 ans** dont les parents viennent les chercher à l'ALSH Saint Yzan de Soudiac **Montée des 3-6 ans**
Saint Christoly Blaye	**ALSH 4 bis avenue Paul Arnaudin**	9H00	**Descente des 7-14 ans et Montée des 3-6 ans**	17H15	**Montée des 7-14 ans Descente des 3-6 ans**
Saint Yzan Soudiac	**ALSH 160 avenue du Général de Gaulle**	9H15	**Descente des 3-6 ans**	17H00	**Montée des 3-6 ans** dont les parents viennent les chercher à l'ALSH Saint Christoly de Blaye

10/07/2018

CIRCUIT F

ALSH - VACANCES SCOLAIRES

Laruscade – ALSH Marcenais -ALSH de Saint Yzan Soudiac

Public concerné : enfants âgés de 3 à 14 ans
→ 3-6 ans ALSH Saint Yzan de Soudiac
→ 7-14 ans ALSH Marcenais

COMMUNES	ARRETS	MATIN	Ramassage des enfants	SOIR	Ramassage des enfants
Laruscade Pierrebrune	Parking face restaurant	8H00	3-14 ans	18H05	3-14 ans
Laruscade Bourg	Foyer rural	8H05	3-14 ans	18H00	3-14 ans
ALSH Marcenais	**Foyer rural ALSH**	8H15	**Descente des 7-14 ans Montée des 3-6 ans**	17H40	**Montée des 7-14 ans Descente des 3-6 ans**
Marsas	Parking de L'école	8H20	3-6 ans	17H35	3-6 ans
Cubnezais	Croix de Merlet (arrêts de bus signalés)	8H25	3-6 ans	17H30	3-6 ans
Cubnezais	Maison des jeunes	8H30	3-6 ans	17H25	3-6 ans
Cézac	Salle des fêtes	8H35	3-6 ans	17H20	3-6 ans
Cavignac	Arrêt de bus Signalés imprimerie IMP (*)	8H40	3-6 ans	17H12	3-6 ans
Cavignac	Voie ferrée	8H42	3-6 ans	17H10	3-6 ans
ALSH Saint Yzan de Soudiac	**ALSH 160 avenue du Général de Gaulle**	8H55	**Descente des 3-6 ans**	17H00	**Montée des 3 – 6 ans**

10/07/2018

CIRCUIT G

ALSH - VACANCES SCOLAIRES

Cavignac – ALSH Marcenais

Public concerné : enfants âgés de 7 à 14 ans
→ 7-14 ans ALSH Marcenais

COMMUNES	ARRETS	MATIN	Ramassage des enfants	SOIR	Ramassage des enfants
Cavignac	Voie ferrée	8H30	7-14 ans	17H30	7-14 ans
Cavignac	Arrêt de bus signalés Imprimerie IMP (*)	8H32	7-14 ans	17H25	7-14 ans
Cézac	Salle des fêtes	8H40	7-14 ans	17H20	7-14 ans
Cubnezais	Maison des jeunes	8H45	7-14 ans	17H15	7-14 ans
Cubnezais	Croix de Merlet aux (arrêts de bus signalés)	8H50	7-14 ans	17H10	7-14 ans
Marsas	Rond Point route de Libourne (arrêts de bus signalés)	8H55	7-14 ans	17H05	7-14 ans
Marcenais	**Foyer rural ALSH**	9H00	**Descente des 7-14 ans**	17H00	**Montée des 7-14 ans**

**** en raison du marché qui se déroule à Cavignac le jeudi matin, l'arrêt de bus situé devant l'imprimerie IMP ne sera pas desservi.***

10/07/2018

L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE
LATITUDE NORD GIRONDE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGLEMENT – SERVICE TRANSPORT ALSH

RESPONSABILITE

- la responsabilité de l'organisme commence lors de la prise en charge de l'enfant c'est-à-dire à la montée dans le bus et s'arrête le soir à la descente du bus. Un accompagnateur sera présent dans le bus pour prendre en charge les enfants.
- les parents sont responsables de leurs enfants aux arrêts de bus.
- une autorisation parentale doit être signée pour la récupération d'un enfant par une personne autre que les parents, ainsi que pour autoriser son enfant à rentrer seul au domicile familial.
- en zone rurale, les parents devront acheminer leurs enfants aux arrêts de bus en voiture afin d'éviter les déplacements à pied sachant qu'aucun aménagement n'existe à ce jour. Les voitures devront stationner de façon ordonnée en dehors de l'arrêt de bus pour permettre de se garer en dehors de la route.
- dans l'attente du bus, les enfants ne doivent pas jouer sur la voie publique et attendre l'arrêt complet du bus pour se déplacer.
- l'indiscipline répétée d'un enfant dans le bus pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive.

Toute détérioration volontaire commise par un enfant à l'intérieur d'un car affecté à ce service de ramassage engage la responsabilité des parents.

RAPPEL DES REGLES DE SECURITE

1 – je me calme à l'approche du bus.
2 – je tiens mon sac à la main.
3 – j'attends l'arrêt de bus et je monte sans bousculer les autres.
4 – je range mon sac sous mon siège pour dégager l'allée centrale.
5 – je suis assis correctement, le dos bien calé contre mon siège et je reste calme.
6 – j'attache obligatoirement ma ceinture si le bus en possède.
7 – je ne quitte en aucun cas ma place avant l'arrêt du véhicule – chaque enfant doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
8 – je ne détériore pas le matériel, je laisse le bus propre.
9 – je respecte le chauffeur et les accompagnateurs.
10 – je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité.
11 – je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car.
12 – par mesure de prudence, je dois attendre que le bus se soit éloigné avant de traverser.